/2023

VILLE DE VAIRES-SUR-MARNE
(Seine et Marne)

EJ/MF/MB
N°334/2023

Objet : Fermeture du Chemin rural n°01 du Gué de l'Aulnay entre l'avenue des Mésanges et la RD934 le jeudi 16 novembre 2023 de 8h00 à 16h00.

République Française

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Vaires-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Pénal,

CONSIDÉRANT qu'une battue administrative est organisée dans le Bois de Vaires le jeudi 16 novembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la sécurité des administrés et le bon déroulement des opérations, il est nécessaire d'interdire l'accès au chemin du rural n°01 du Gué de l'Aulnay entre l'avenue des Mésanges et la RD934, le jeudi 16 novembre 2023 de 8h00 à 16h00,

ARRETE:

ARTICLE 1 :
L'accès au chemin du rural n°01 du Gué de l'Aulnay entre l'avenue des Mésanges et la RD934, est interdit le jeudi 16 novembre 2023 de 8h00 à 16h00.

ARTICLE 2 :
Les services techniques de la commune auront à charge la fourniture et la mise en place des barrières et panneaux de sécurité, suivant la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Police municipale, le Commissariat de Police de Noisiel, les Sapeurs-Pompiers de Chelles, les Sapeurs-Pompiers de Vaires-sur-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20231113-AR334-2023-AI
Date de télétransmission : 15/11/2023
Date de réception préfecture : 15/11/2023

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Vaires-sur-Marne, le 13 novembre 2023,

Le Maire,

Edmonde JARDIN

MAIRIE de VAIRES-sur-MARNE S.&M

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20231113-AR334-2023-AI
Date de télétransmission : 15/11/2023
Date de réception préfecture : 15/11/2023

Publié le 15/11/2023
CDS